



REPOSE DU CONSEIL D'ETAT
à l'interpellation Yolanda Müller Chabloz et consorts - Le tourisme quatre saisons c'est bien, sans
voiture c'est encore mieux (23_INT_139)

Rappel de l'intervention parlementaire

Avant la pause de l'été 2023, le Grand Conseil a traité de l'EMPD 22_LEG_247 accordant un crédit-cadre de 4 ans de CHF 50'000'000.-, visant à renforcer le soutien de l'État aux infrastructures touristiques au sens de l'article 24, al. 2 LADE. Plusieurs intervenant.e.s ont relevé dans le cadre du débat que cet appui au développement économique ne traite que des conséquences du réchauffement climatique, à savoir la diminution du manteau neigeux, mais en aucun cas du fond de l'affaire, à savoir l'empreinte carbone du secteur du tourisme. Or une récente étude indique que si nous parvenons à limiter le réchauffement planétaire à 2°C, 50% des stations pourraient continuer à bénéficier d'un certain enneigement permettant des activités d'hiver, mais que si le réchauffement atteint 4°C, 98% des stations devraient se priver d'activités liées à la neige et donc complètement modifier leur modèle économique.^{1 2}

Le secteur du tourisme a donc un intérêt immédiat à limiter son empreinte carbone. Or, différentes études l'ont montré, 50 à 70% de l'impact carbone du ski est lié à la mobilité. Dans notre pays, si on assiste effectivement à un report modal dans le cadre des déplacements professionnels, trop peu de changements sont constatés dans le cadre de la mobilité de loisirs. Si le Canton, la Confédération et les Communes soutiennent les transports publics permettant d'accéder aux stations, notamment les trains et les cars postaux, une fois arrivé en haut on reste souvent bien limité sans véhicule individuel motorisé. Certes, des bus-navettes se développent lentement dans certaines stations, mais il n'y a que très peu d'infrastructures d'autopartage de véhicules automobiles ou de vélo électriques. On ne parle pas ici de VTT électriques permettant de gravir les sommets mais de vélos permettant par exemple de faire ses courses.

Dans d'autres Cantons, certaines Communes favorisent l'accès aux stations de montagne en transports publics, par exemple par l'envoi en avance de ses bagages en train et car postal. A ma connaissance rien de tel n'existe sur le canton de Vaud. Pourtant, ce type d'offres répondrait à une demande croissante d'individus et de familles qui souhaitent venir à la montagne sans voiture. De plus, de telles infrastructures permettent également de développer les Communes de montagnes en tant que lieu de vie et de résidence permanente, ce qui contribue également à renforcer leur vitalité.

Il y a trois ans, un postulat sur ce même thème avait été déposé par M. le député Julien Eggenberger et consorts (20_POS_215). Le débat à cette époque s'était beaucoup focalisé sur le ski, et le Grand conseil avait refusé de prendre ce texte en considération. Néanmoins, en trois ans, on voit que les perceptions évoluent, notamment sur le tourisme quatre saisons. Il me semble donc opportun de remettre ce sujet sur le tapis.

Ainsi, j'ai l'honneur d'interpeller le Conseil d'Etat pour les questions suivantes :

- 1. Des projets spécifiques visant à favoriser le report modal dans les stations touristiques ont-ils été soutenus précédemment dans le cadre de la LADE ?*
- 2. Des projets spécifiques visant à favoriser le report modal dans les stations touristiques seront-ils soutenus dans le cadre du nouveau crédit-cadre voté en juin 2023 ?*
- 3. Le Conseil d'Etat prévoit-il d'autres mesures incitatives pour favoriser l'accessibilité et les déplacements sans voiture individuelle dans les stations vaudoises d'altitude ?*

¹ <https://www.letemps.ch/sciences/environnement/le-rechauffement-climatique-un-immense-defi-pour-le-ski-en-europe>

² [François, H., Samacoïts, R., Bird, D.N. et al. Climate change exacerbates snow-water-energy challenges for European ski tourism. Nat. Clim. Chang. \(2023\). https://doi.org/10.1038/s41558-023-01759-5](https://doi.org/10.1038/s41558-023-01759-5)

Réponse du Conseil d'Etat

1. Des projets spécifiques visant à favoriser le report modal dans les stations touristiques ont-ils été soutenus précédemment dans le cadre de la LADE ?

La LADE (Loi du 12 juin 2007 sur l'appui au développement économique ; BLV 900.05) permet de prendre des mesures visant à promouvoir le Canton de Vaud, de valoriser les potentiels des régions et d'encourager l'innovation et la diversification des entreprises. Pour les projets en lien avec le tourisme, ce sont les articles 20 à 26 qui sont applicables, lesquels visent à valoriser le potentiel des régions. Ces dispositions réservent le soutien financier cantonal à des projets cohérents avec la stratégie régionale des organismes régionaux de développement économique du territoire concerné. Au niveau des stations touristiques des Alpes et du Jura, les stratégies régionales sont bien souvent couplées à des documents stratégiques concernant le tourisme.

S'agissant des projets précédemment soutenus, le Conseil d'Etat rappelle que son soutien dans les Alpes vaudoises s'est fait en cohérence avec la stratégie Alpes vaudoises 2020. Cette dernière avait la spécificité de disposer de quatre volets intimement liés aux objectifs suivants :

- Favoriser la transition vers un tourisme moins dépendant de la neige (tourisme 4-saisons) ;
- Valoriser et améliorer la compétitivité des remontées mécaniques en toute saison et en intégrant les enjeux climatiques et environnementaux ;
- Optimiser l'offre de mobilité en tenant compte autant des enjeux socioéconomiques généraux que des enjeux spécifiques au tourisme ;
- Renforcer l'attractivité et la rentabilité de l'hébergement.

Par souci de subsidiarité et de répartition des tâches, l'intervention cantonale par le biais de la LADE cible des mesures favorisant le développement économique (création d'emploi et de valeur ajoutée dans le respect des principes du développement durable), du ressort du Service de la promotion de l'économie et de l'innovation (SPEI). L'optimisation de l'offre de mobilité est du ressort de la Direction générale de la mobilité et des routes (DGMR). Ainsi, l'enjeu de la mobilité durable explicitement identifiée dans le rapport Alpes Vaudoises 2020 a servi de base à la défense du maintien et de l'amélioration de la desserte ferroviaire des Alpes vaudoises. Ces démarches ont été pilotées par le Département de la culture, des infrastructures et des ressources humaines (DCIRH), respectivement la DGMR avec succès, car l'Office fédéral des transports (OFT) a retenu le prolongement de la ligne des transports publics du Chablais (TPC) Aigle – Leysin vers les remontées mécaniques de Leysin dans l'étape d'aménagement 2035 de PRODES (programme de développement stratégique de l'infrastructure ferroviaire) ainsi que le prolongement de la ligne TPC Aigle – Le Sépey – les Diablerets vers le nouveau télécabine du Meilleret (Diablerets Express). L'enjeu coordonné de ces démarches est d'offrir une accessibilité de haute qualité en transport public, autant pour les habitants que pour les visiteurs de ces destinations.

De manière générale, même si le but des projets soutenus par la LADE est la création d'emploi et de valeur ajoutée, les décisions LADE ont toujours porté un regard attentif aux enjeux de mobilité, d'aménagement du territoire et d'environnement. S'y ajoutent des décisions en faveur du report modal, par exemple pour soutenir le réaménagement du passage sous-voie à Château-d'Oex ou encore le programme touristique de la station de Saint-Cergue, porté par Région Nyon, prenant en compte les enjeux de mobilité.

A noter également que les organismes et offices du tourisme régionaux soutiennent des projets mettant en avant le trajet en tant que commencement de l'expérience proposée : ils vendent ainsi la mobilité non seulement comme moyen, mais aussi comme produit.

2. Des projets spécifiques visant à favoriser le report modal dans les stations touristiques seront-ils soutenus dans le cadre du nouveau crédit-cadre voté en juin 2023 ?

Le crédit-cadre visant à favoriser le développement durable du tourisme régional (décret du 27 juin 2023 accordant au Conseil d'Etat un crédit-cadre de CHF 50'000'000.- pour la période 2023-2026, visant à renforcer le soutien de l'Etat aux infrastructures à vocation touristique au sens de l'article 24, alinéa 2 LADE [BLV 900.00.270623.1]) est principalement destiné à des infrastructures, sauf exception. Il n'est donc, a priori, pas destiné à ce type de projet lié spécifiquement à la mobilité. Cela étant, les projets soumis au Conseil d'Etat en vue d'un soutien via ce crédit-cadre sont analysés à l'aune de toute une série de critères, dont la mobilité et l'accessibilité durables.

3. *Le Conseil d'Etat prévoit-il d'autres mesures incitatives pour favoriser l'accessibilité et les déplacements sans voiture individuelle dans les stations vaudoises d'altitude ?*

Grâce à l'affectation de la taxe de séjour, une carte journalière donnant accès aux transports publics est offerte aux clients des hôtels de certaines régions, à savoir actuellement Lausanne et Vevey-Montreux.

Du côté de l'offre de transports publics, la desserte des zones de loisirs de manière générale et des stations de manière particulière est un enjeu identifié par le Canton dans le cadre de l'organisation du transport régional de voyageurs, que ce soit par rail ou par route.

L'accessibilité des stations vaudoises par le train est favorisée de différentes manières :

- Durant les weekends et jours fériés compris entre mi-décembre et mi-avril, la liaison VosAlpes Express reliant Fribourg au Châble permet d'atteindre Verbier sans changement. Le Canton participe à l'indemnisation de ce train (couverture du déficit d'exploitation) qui offre une correspondance à Aigle vers Leysin (R70) et les Diablerets (R71) ainsi qu'à Bex vers le Col-de-Bretaye (R74) ;
- Durant les week-ends et jours fériés de la saison d'hiver, le Verbier Express qui circule entre Genève-Aéroport et Le Châble offre une liaison directe vers Verbier sans changement. Ce train offre une correspondance à Aigle vers Leysin (R70) ainsi que vers Villars (par bus) ;
- La cadence entre Villars et le Col-de-Bretaye est renforcée à toutes les 30 minutes en hiver et en été ;
- La cadence horaire du MOB entre Montreux et Château d'Oex est renforcée depuis 2024 en journée les week-ends d'été ainsi que pendant le Festival International de Ballons ;
- Le renouvellement du matériel roulant sur la ligne des Diablerets est en cours et il se poursuivra sur les lignes de Leysin et de Bretaye dans les prochaines années ;
- La Vallée de Joux est reliée une fois par heure à Lausanne et la Riviera, sans changement de train au Day, depuis août 2022 ;
- A moyen terme, le Canton souhaite déployer la cadence à 30 minutes entre Aigle et Leysin, dès la mise à disposition des infrastructures nécessaires.

En outre, le Conseil d'Etat salue les deux initiatives suivantes :

- l'offre Magic Travel qui permet aux détenteurs d'un abonnement Magic Pass, en collaboration avec les CFF, de bénéficier certains week-ends de janvier et février d'un rabais de 50% sur les déplacements en transports publics dans des stations partenaires ;
- la mise en place en urgence par les CFF de trains supplémentaires les week-ends en fin de journée entre St-Maurice et Lausanne afin de répondre à la forte demande sur la ligne en période hivernale.

Concernant l'offre routière, dans le cadre de la mesure de financement extraordinaire pour le développement des prestations de transport public régionales routières (mesure d'impulsion du Plan climat vaudois ; 21_LEG_32), un volet spécifique de développement des lignes de bus d'intérêt touristique a été proposé et est en cours de mise en œuvre. Ce dernier reste cependant implémenté dans le cadre des contraintes imposées par la Confédération pour le financement du trafic régional de voyageurs, c'est-à-dire qu'au terme du décret (valable jusqu'à la fin de l'horaire 2026), il est visé que les prestations supplémentaires mises en œuvre grâce à ce dernier rentrent dans les critères de rentabilité et d'adéquation entre l'offre et la demande fixés par la Confédération.

En parallèle, d'autres mesures de développement ont été prises ces dernières années et continuent à être planifiées sur les lignes de bus du canton.

A ce titre, les mesures spécifiques suivantes contribuent à une meilleure accessibilité des stations de montagne :

- Ligne 12.144 Aigle – Ollon VD – Villars-sur-Ollon : passage progressif de 18 paires de courses par jour en 2020 à 25,5 en 2024 (circulation toute l'année) ; nouveau tracé dans Villars avec desserte de la télécabine du Roc d'Orsay dès l'horaire 2022 ;
- Ligne 12.175 Château-d'Oex – Col des Mosses – Le Sépey – Leysin : mise en place à l'horaire 2021 d'une liaison intégrée et sans changement entre Château-d'Oex (connexion sur le MOB en direction de Montreux et Gstaad), Les Mosses, Le Sépey (connexion sur l'ASD en direction d'Aigle et Les Diablerets) et Leysin dans la suite des recommandations de la stratégie Alpes vaudoises 2020, puis ajout de prestations supplémentaires en 2022, 2024 puis 2025, dans le cadre du Plan Climat ;
- Ligne 12.180 Les Diablerets – Col-du-Pillon, Glacier 3000 – Gstaad – Saanen : volonté d'ajouter 1 course matinale et 2 paires de courses le soir entre Les Diablerets et le col du Pillon à l'horaire 2025, dans le cadre du plan climat.

Le Canton continuera à suivre l'évolution de fréquentation de ces lignes et à développer les prestations en fonction de la demande. De manière systématique, les développements sont opérés toute saison confondue.

Par ailleurs, le Canton s'efforce aussi de simplifier et de faciliter l'accès à l'offre de transport pour les régions de montagne. A titre d'exemple, depuis décembre 2023, le tarif Mobilis de la Communauté tarifaire vaudoise couvre également le Pays-d'Enhaut. Des offres incitatives ciblées pour favoriser le déplacement en transports publics, y compris dans les régions de montagne sont aussi déployées depuis plusieurs années. Cinq offres ont été proposées et testées depuis 2021, sous la bannière « Vaudloisirs.ch » avec le double but de promouvoir les destinations touristiques dans tout le canton et d'encourager les voyageurs et voyageuses à utiliser les transports en commun.

Parmi celles-ci, l'offre « Abonnement mensuel week-end », qui permet de circuler librement sur l'ensemble du réseau Mobilis pendant 1 mois le week-end et qui se prête particulièrement au tourisme de montagne, sera reconduite.

Rappelons encore que certaines lignes de TPC sont accessibles gratuitement avec la carte de séjour de la Commune de Gryon. C'est le cas pour la ligne partant d'Aigle, passant par Ollon, Plambuit, les Ecovets, la Patinoire, la Gare de Villars, Barboleuse, Cergnement et l'Alpe des Chaux et celle partant des Combes sur la route des Pars, traversant le Village, passant par la Gare de Gryon, puis Barboleuse et l'Alpe des Chaux.

Enfin, le Canton, qui est partenaire depuis 2008 du réseau des itinéraires de mobilité de loisir SuisseMobile, supervise la mise en place et le maintien des parcours selon des standards de qualité définis au niveau national. A ce titre, le Canton veille à ce que l'accessibilité en transport public des points de départ/arrivée de l'ensemble des parcours soit possible.

De plus, le Canton met actuellement en place un projet de soutien aux communes souhaitant mettre à disposition des voitures en autopartage. Bien que cette mesure soit ouverte à l'ensemble des petites et moyennes communes du canton, les destinations des Alpes vaudoises ont d'ores et déjà été identifiées comme potentiel à développer pour l'autopartage. Il s'agit par ce biais d'encourager la clientèle à se rendre en station en transports publics, tout en lui mettant à disposition un véhicule si besoin sur place pour des excursions non accessibles par d'autres moyens.

Ainsi adopté, en séance du Conseil d'Etat, à Lausanne, le 6 mars 2024.

La présidente :

Le chancelier a. i. :

C. Luisier Brodard

F. Vodoz